Affiché le 01 février 2024 AVIS DE RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL (Article L.2121 du Code des Collectivités Territoriales) Le Conseil Municipal se réunira à la mairie le **lundi 12 février 2024, à 18h30**

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal du 25 janvier 2024
- 2. Projet de transfert de la classe maternelle (niveaux TPS, PS et MS) de Beaumont-sur-Dême à Marçon
- 3. Subvention carnaval du Loir
- 4. Informations et questions diverses

PROCES-VERBAL Séance du 12 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi douze février à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de cette commune, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Guy Leclerc, Maire.

<u>Date de la convocation</u> : 01 février 2024 Date d'affichage : 01 février 2024

<u>Présents</u>: M. Guy Leclerc, Mme Nadia Orivé, M. Guy Beucher, Mmes Catherine Lieval, Monique Ganné, MM. Frédéric Monty, Eric Boutard.

<u>Absents excusés</u>: M. François Dumontet a donné pouvoir à Mme Nadia Orivé, Mme Annick Daveau a donné pouvoir à Mme Catherine Liéval, Mme Marie-José Demiselle a donné pouvoir à Mme Monique Ganné, M. Emmanuel Gensollen a donné pouvoir à M. Guy Leclerc.

Secrétaire de séance : M. Frédéric Monty.

- Approbation du procès-verbal du 25 janvier 2024

Le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024.

En l'absence d'observation, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024.

Délibération 2024-04 – projet de transfert de la classe maternelle (niveaux TPS, PS et MS) de Beaumont-sur-Dême à Marcon

Vu la rencontre du lundi 4 décembre 2023 entre les élus de Beaumont-sur-Dême et Marçon ainsi que les 4 enseignantes du RPI, portant sur la demande de la commune de Marçon de transférer la classe de maternelle de Beaumont-sur-Dême à Marçon,

Vu l'avis favorable, émis par les élus présents de Beaumont-sur-Dême, à ce transfert, sous réserve de conserver deux postes d'enseignants sur la commune de Beaumont-sur-Dême.

Vu la délibération du conseil municipal de Marçon prise le 16 janvier 2024,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Accepte le transfert de la classe maternelle de Beaumont-sur Dême à Marçon, sous réserve de conserver deux postes d'enseignants sur la commune de Beaumont-sur-Dême.

Charge Monsieur le Maire de faire une demande de validation auprès de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Délibération 2024-05 - Subvention Carnaval du Loir

Le conseil municipal,

Vu la demande de financement du centre social Val du Loir pour le Grand Carna'Val 2024 qui aura lieu à La Chartre-sur-Le-Loir le 23 mars 2024,

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- ☑ d'allouer une subvention de 100€
- ☑ d'imputer la dépense au C/65748 du budget primitif de l'exercice 2024.

Informations et questions diverses

La SARL Fouquet va effectuer la réparation d'une lucarne de la toiture du commerce pour un montant de 300€ TTC.

Le club de cyclotourisme « Les Randonneurs Castéloriens » de Montval-sur-Loir, organise une randonnée vélo le dimanche 2 juin 2024 de 8h à 14h. Il demande l'autorisation d'installer un stand de ravitaillement devant la salle polyvalente dans la matinée. Le conseil municipal suggère de faire le point de ravitaillement au terrain de loisirs des Arches mieux adapté pour la manifestation.

Enedis a envoyé un avis de coupure de courant pour travaux jeudi 15 février 2024 de 9h à 14h30.

M. Régis Vallienne, Conseiller départemental, a adressé un courrier à M. l'Architecte des Bâtiments de France de la Sarthe pour la réfection de la toiture de l'église.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 heures 40 minutes.

Le maire : Guy LECLERC	Le secrétaire : Frédéric Monty